

Cote du document: EB 2006/89/R.24/Rev.1  
Agenda: 13 c) iii)  
Date: 14 décembre 2006  
Distribution: Restreinte  
Original: Anglais

**F**



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt à la République démocratique populaire lao pour le**

### **Projet de promotion de moyens de subsistance durables dans la région Nord par le développement de l'élevage**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session  
Rome, 12-14 décembre 2006

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

### **Atsuko Toda**

Chargée de programme de pays

Tél.: +39 06 5459 2638

Courriel: [at.toda@ifad.org](mailto:at.toda@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

Tél.: +39 06 5459 2374

Courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Recommandation d’approbation</b>	<b>iii</b>
<b>Carte de la zone du projet</b>	<b>iv</b>
<b>Résumé du prêt</b>	<b>v</b>
<b>I. Le projet</b>	<b>1</b>
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages, justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
<b>II. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>6</b>
<b>III. Recommandation</b>	<b>6</b>
<b>Annexe</b>	
Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l’accord de prêt négocié	7
<b>Appendices</b>	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

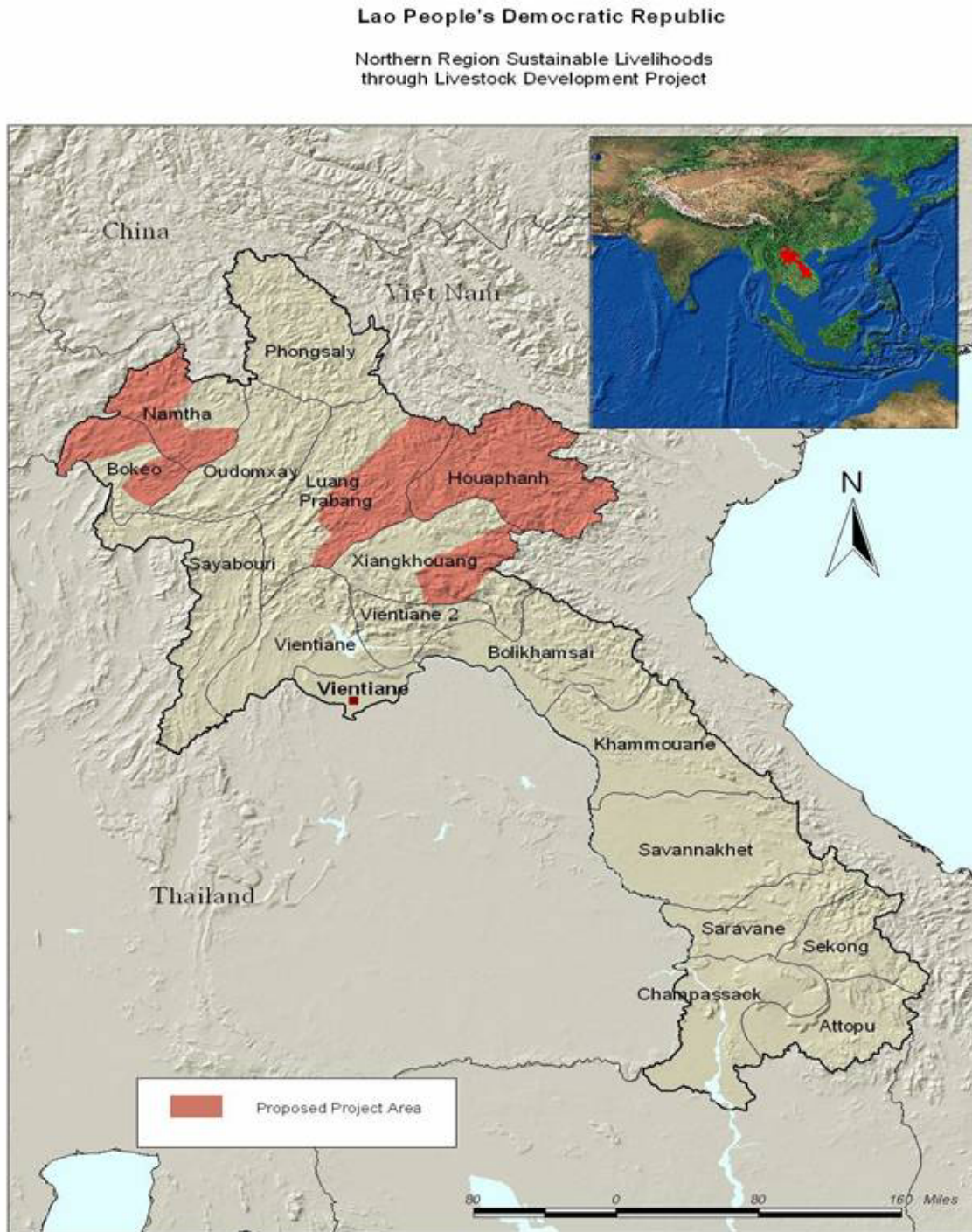
## **Sigles et acronymes**

BAsD	Banque asiatique de développement
BDVAF	Bureau de district de vulgarisation agricole et forestière
BPAF	Bureau provincial de l'agriculture et des forêts
DDC	Direction du développement et de la coopération suisse
DEP	Département de l'élevage et des pêches
UPE	Unité provinciale d'exécution

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République démocratique populaire lao pour le projet de promotion de moyens de subsistance durables dans la région Nord par le développement de l'élevage, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

## Carte de la zone du projet



**Source:** FIDA

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

## République démocratique populaire lao

### Projet de promotion de moyens de subsistance durables dans la région Nord par le développement de l'élevage

#### Résumé du prêt

<b>Institution initiatrice:</b>	Banque asiatique de développement
<b>Emprunteur:</b>	République démocratique populaire lao
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture et des forêts
<b>Coût total du projet:</b>	18,4 millions de USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	2,0 millions de DTS (équivalant approximativement à 3,0 millions de USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de 0,75% l'an
<b>Cofinanceurs:</b>	Banque asiatique de développement (BAsD) Direction du développement et de la coopération suisse (DDC)
<b>Montant du cofinancement:</b>	Prêt de la BAsD: 9,3 millions de USD Don de la BAsD: 0,7 million de USD DDC: 3,5 millions de USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Prêt de la BAsD: 32 ans, y compris un différé d'amortissement de 8 ans, avec un taux d'intérêt de 1% pendant le délai d'amortissement et de 1,5% pendant la période de remboursement du principal DDC: don
<b>Contribution de l'emprunteur:</b>	1,1 million de USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	0,8 million de USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	BAsD
<b>Institution coopérante:</b>	BAsD





# Proposition de prêt à la République populaire démocratique lao pour le projet de promotion de moyens de subsistance durables dans la région Nord par le développement de l'élevage

## I. Le projet

### A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Le projet proposé contribuera à améliorer les moyens de subsistance des petits paysans des hautes terres, principalement les pauvres et les femmes, appartenant aux communautés Lao *Theung* (moyennes terres) et Lao *Sung* (hautes terres) des cinq provinces montagneuses du nord du pays (Bokeo, Houaphanh, Luang Namtha, Luang Prabang, et Xieng Khouang). À l'achèvement du projet, on escompte les résultats suivants: i) recul de la pauvreté; ii) amélioration des revenus; iii) meilleures perspectives dans le domaine de la production animale destinée à l'exportation et au marché intérieur; iv) amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire; et v) renforcement de l'autosuffisance des communautés des hautes terres, en particulier des femmes.

### B. Financement proposé

#### Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République démocratique populaire lao un prêt de 2,0 millions de DTS (équivalant approximativement à 3,0 millions de USD), à des conditions particulièrement favorables pour contribuer à financer le projet. Le prêt aura une durée de 40 ans, avec un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de 0,75% l'an.

#### Corrélation avec le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation établie sur la base du SAFP pour la République démocratique populaire lao est de 1,0 million de USD par an, en raison de la faible population du pays. La sélection stratégique de partenaires de cofinancement permettra au FIDA de renforcer l'impact de ses ressources.

#### Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. En 2004, la croissance annuelle a atteint 6% avec une inflation annuelle reculant à environ 11%. Le déficit fiscal était de 3,9% et celui du compte courant représentait 8,5% du PIB. L'investissement étranger direct se montait à 184 millions de USD. Le service de la dette se chiffrait au total à 11,9% de la valeur des exportations des biens et services. Le pays reste fortement tributaire de l'aide extérieure, qui représente environ 39% des dépenses publiques et 61% du budget d'équipement.

#### Flux de fonds

5. Le Ministère des finances tiendra un compte d'avance de caisse pour le prêt de la Banque asiatique de développement (BaSD) et un compte spécial pour le prêt du FIDA. Ces comptes disposeront d'une avance correspondant à six mois de dépenses du projet (environ 1,0 million de USD) ou d'un maximum de 10% des prêts de la BaSD et du FIDA, le montant le plus faible étant retenu. Les fonds sont ensuite acheminés au Bureau provincial de l'agriculture et des forêts (BPAF) de la province de Luang Prabang puis aux cinq unités provinciales d'exécution (UPE) de la section Élevage du BPAF de chaque province.

**Modalités de supervision**

6. En tant qu'institution coopérante, la BAsD administrera et supervisera le projet sans coût additionnel pour le FIDA. Le FIDA contribuera aux coûts de supervision en finançant la participation d'un expert en élevage aux missions de supervision pendant la durée du projet.

**Dérogations aux conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles**

7. Les contrats relatifs aux véhicules, à l'équipement et aux services contractuels seront passés conformément aux directives de la BAsD en la matière. Les comptes seront vérifiés chaque année par un vérificateur indépendant agréé par la BAsD.

**Gouvernance**

8. La BAsD se réserve le droit d'enquêter, directement ou par l'intermédiaire de ses agents, sur toute allégation de pratiques frauduleuses ou d'actes de corruption, de collusion ou de coercition commis dans le cadre du projet. Pour appuyer ces efforts, les dispositions pertinentes de la politique anticorruption de la BAsD sont incluses dans les réglementations concernant les prêts et dons ainsi que les dossiers d'appel d'offres relatifs au projet.

**C. Groupe cible et participation****Groupe cible**

9. Le projet aura un impact positif sur les revenus d'au moins 17 000 ménages et femmes appartenant aux groupes ethniques dans 408 villages. Les principales contraintes auxquelles sont confrontés ces groupes dans la zone du projet ont trait i) à la baisse de la productivité de l'agriculture de montagne; ii) à la pénurie de terres et de forêts pour la production alimentaire et la collecte; et iii) au manque d'accès aux technologies appropriées et aux débouchés commerciaux pour la production animale améliorée.

**Méthode de ciblage**

10. L'approche retenue repose sur le ciblage géographique des districts pauvres et très pauvres tels que recensés dans la stratégie nationale de croissance et d'éradication de la pauvreté ainsi que sur des mécanismes d'autociblage au profit des pauvres et des plus pauvres chaque fois que possible.

**Participation**

11. Les mesures destinées à assurer la participation du groupe cible au projet prévoient: i) la mobilisation et l'organisation de petits exploitants des minorités ethniques en deux types de groupements villageois (production et fonds renouvelables); ii) l'amélioration de l'accès aux ressources pour faciliter la gestion et la commercialisation des produits d'élevage; iii) l'élaboration de matériel audiovisuel de vulgarisation dans les langues des groupes ethniques pour des radiodiffusions dans les zones du projet; et iv) le renforcement des compétences des vulgarisateurs pour leur permettre de maîtriser la dimension sociale, sexospécifique et culturelle de leur travail avec des communautés de cultures diverses.

**D. Objectifs de développement****Objectifs clés**

12. Le but global du projet est de contribuer à améliorer durablement les moyens de subsistance des petits exploitants des hautes terres dans cinq provinces sélectionnées dans la partie septentrionale de la République populaire démocratique lao. L'objectif spécifique sera de renforcer les systèmes villageois d'élevage en améliorant la productivité et la rentabilité dans le cadre de systèmes intégrés d'agriculture de montagne.

### **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions**

13. On escompte que le projet, dans le domaine institutionnel et politique, influera sur les aspects essentiels suivants: i) stabilisation de la culture itinérante sur les hauts plateaux reposant sur le principe d'assurer des moyens de subsistance viables à la population locale et aux personnes déplacées de retour dans leur zone d'origine; et ii) décentralisation progressive aux niveaux de la province, du district et du village des pouvoirs, des fonctions, des ressources et des responsabilités en ce qui concerne la planification, le financement et la mise en œuvre des initiatives.

### **Politiques et stratégie d'alignement du FIDA**

14. La focalisation géographique sur les hautes terres dans les districts pauvres et très pauvres, le groupe cible et la stratégie de ciblage, l'introduction d'alternatives durables à la culture itinérante dans les hautes terres, la promotion de l'accès aux marchés et du développement agricole, et l'attention portée à l'équité entre les sexes sont autant d'éléments tout à fait conformes aux grands axes de la stratégie régionale de l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays.

## **E. Harmonisation et alignement**

### **Alignement sur les priorités nationales**

15. La zone du projet comprend 18 des 47 districts les plus pauvres signalés comme prioritaires dans la stratégie nationale de croissance et d'éradication de la pauvreté<sup>1</sup>. En outre, la focalisation sur l'élevage s'inscrit dans la politique du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté dans le contexte de la stratégie nationale.

### **Harmonisation avec les partenaires du développement**

16. Le projet tire parti des expériences du projet de vulgarisation agricole financé par la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC), du projet de soutien aux éleveurs financé par l'Union européenne, et du projet relatif au fourrage et aux systèmes d'élevage financé par l'Agence australienne de développement international. Le projet sera exécuté en partenariat avec la DDC qui a une vaste expérience de la conception et de la mise en œuvre de projets de promotion de moyens de subsistance durables en faveur des pauvres dans le pays, particulièrement de ceux liés à l'élevage. Le projet est renforcé par l'assistance technique actuellement dispensée par la BASD pour renforcer les capacités dans le contexte des systèmes d'élevage paysan, par l'entremise du Centre international d'agriculture tropicale. Il mettra également à profit l'assistance technique régionale qu'appuie la BASD dans le domaine de la lutte contre les maladies transfrontalières dans la sous-région du grand Mékong.

## **F. Composantes et catégories de dépenses**

### **Principales composantes**

17. Le projet s'articule autour de trois grandes composantes proposées: i) renforcement des systèmes d'élevage villageois (comprenant des sous-composantes relatives aux initiatives de productivité; aux liens avec les marchés et au développement des entreprises; au réseau de vulgarisation à caractère participatif); ii) renforcement des capacités pour le développement impulsé par les communautés; et iii) gestion de l'exécution.

### **Catégories de dépenses**

18. Il y a 13 catégories de dépenses: i) travaux de génie civil (14% des coûts de base); ii) véhicules et équipement (6%); iii) matériels de vulgarisation (3%); iv) services de consultants (16%); v) contrats de services (6%); vi) fonds renouvelables (17%); vii) enquêtes et études (0%); viii) formation des agriculteurs (4%); ix) formation du personnel des organismes compétents (3%); x) supervision (16%); xi) organisation et gestion des véhicules et équipements (3%); xii) commercialisation et aviculture (11%); et xiii) charges récurrentes (1%). Le FIDA cofinancera à hauteur de

<sup>1</sup> Districts dans lesquels le nombre de ménages pauvres dépasse 50%.

3,0 millions de USD, dont 1,01 million de USD pour les fonds renouvelables et 1,83 million de USD pour la commercialisation et l'aviculture.

## **G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats**

### **Principaux partenaires d'exécution**

19. Il s'agit, au niveau national, du Ministère de l'agriculture et des forêts, du Département de l'élevage et des pêches (DEP), du Service national de vulgarisation agricole et forestière, et de l'Institut national de recherche agricole et forestière. Au niveau régional, les partenaires comprennent le Bureau provincial de l'agriculture et des forêts (BPAF) de la province de Luang Prabang et la section Élevage du BPAF dans chaque province.

### **Responsabilités en matière d'exécution**

20. Le Ministère de l'agriculture et des forêts sera l'agent d'exécution; le DEP sera chargé de la mise en œuvre globale et coordonnera les activités du Service national de vulgarisation agricole et forestière, de l'Institut national de recherche agricole et forestière et des institutions de district et de province associées à l'exécution. Un comité de pilotage du projet se réunira deux fois par an pour approuver et examiner les plans de travail annuels et l'avancement de l'exécution du projet. Un bureau régional assurera la gestion courante et la coordination avec les provinces pour garantir que les plans de travail du projet sont conformes aux plans de travail et aux budgets ainsi qu'aux rapports d'avancement et rapports financiers des Bureaux de district de vulgarisation agricole et forestière (BDVAF) et des BPAF. Au niveau de la province, les comités provinciaux de coordination mis en place par les gouverneurs de province et composés de représentants des départements provinciaux concernés et des organisations populaires, se réuniront chaque trimestre pour examiner et approuver les budgets et plans de travail annuels des unités provinciales d'exécution (UPE). Chaque province UPE coordonnera l'intégration des plans de travail des BDVAF dans les plans de travail annuels du BPAF. La gestion financière sera assurée par un agent de la division administrative du DEP affecté à un Bureau national de coordination à Vientiane.

### **Rôle de l'assistance technique**

21. Une assistance technique sera dispensée pour former le personnel des BDVAF établis dans tous les districts pendant la première année du projet. La DDC financera par un don les spécialistes en diverses disciplines, le renforcement des capacités des vulgarisateurs et les contrats de consultants pour l'organisation, la mobilisation et la formation des communautés villageoises.

### **Situation des principaux accords d'exécution**

22. Un accord a été signé entre la BASD et la DDC concernant le don que la DDC octroiera au projet. La BASD a négocié l'accord de prêt avec le gouvernement.

### **Principaux partenaires financiers et montants engagés**

23. Le coût total du projet est de 18,4 millions de USD. Les sources de financement sont les suivantes: FIDA (prêt de 3,0 millions de USD à des conditions particulièrement favorables); BASD (prêt de 9,3 millions de USD et don de 700 000 USD); la DDC (don de 3,5 millions de USD); le gouvernement (1,1 million de USD); et les bénéficiaires (un montant estimé à 800 000 USD).

## **H. Avantages et justification économique et financière**

### **Principales catégories d'avantages apportés par le projet**

24. Le taux de rentabilité économique du projet est estimé à 17%. La majorité des bénéficiaires seront les pauvres et les femmes appartenant principalement aux communautés Lao *Theung* et Lao *Sung*. Les femmes de ces communautés bénéficieront d'un accroissement de la rentabilité du travail ainsi que d'un accès aux savoirs, aux services financiers et à des circuits de commercialisation plus efficaces. Les autres avantages sont entre autres: i) des systèmes offrant des moyens de

subsistance durables; ii) l'amélioration de la nutrition; iii) un développement social intégrateur; iv) l'amélioration de l'équité hommes-femmes; v) des effets positifs sur les institutions participantes en matière de coordination, de communication, d'encadrement et d'appui technique; et vi) le renforcement du rôle du DEP en tant qu'organisme chef de file responsable de la planification et du suivi de la réalisation des objectifs du secteur de l'élevage.

### **Viabilité économique et financière**

25. Le taux de rentabilité économique du projet est estimé à 15,9%, ce qui est nettement supérieur au coût du capital. Il ressort de l'analyse de sensibilité que ce résultat est peu sensible aux modifications des variables clés, telles que retards dans la matérialisation des avantages, augmentation des coûts et taux d'adoption des technologies proposées plus faible que prévu.

## **I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement**

### **Modalités de gestion des connaissances**

26. Une enquête de référence, comportant des recherches quantitatives et qualitatives et utilisant le système FIDA de gestion des résultats et de l'impact, sera conduite lors de l'inclusion de chaque village dans le projet. Le FIDA se servira des données initiales à compter de la première année d'exécution pour suivre la performance et partager les enseignements tirés avec la BASD.

### **Innovations en matière de développement encouragées par le projet**

27. Les innovations prévues au titre du projet comprennent le renforcement de l'action des services de vulgarisation du Gouvernement grâce à l'amélioration des capacités au niveau du village et du ménage, ainsi que l'apport des ressources nécessaires à l'introduction d'approches participatives, axées sur la réduction de la pauvreté, et soucieuses de l'équité entre les sexes pour le développement du petit élevage dans la zone du projet.

### **Approche de l'élargissement**

28. Le renforcement des partenariats avec la BASD et la DDC offre la possibilité d'exercer une plus forte influence sur les institutions et les politiques en faveur des pauvres, ce qui sera essentiel pour améliorer leur accès aux marchés. Afin d'exploiter pleinement ces nouveaux débouchés, les systèmes d'élevage de montagne doivent devenir plus productifs et efficaces, et il faut examiner les politiques régissant le commerce régional et le transport ainsi que leur impact sur les petits exploitants.

## **J. Principaux risques**

### **Principaux risques et mesures d'atténuation**

29. Le virus de la grippe aviaire, très pathogène, ne devrait pas constituer un risque dans les régions montagneuses et faiblement peuplées concernées par le projet. Une meilleure gestion de la petite aviculture devrait améliorer la biosécurité et réduire les risques épidémiques.

### **Classification environnementale**

30. Selon les procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet est classé dans la catégorie B du fait que les probabilités d'impact négatif sur l'environnement sont très faibles. Les incidences positives potentielles incluent la stabilisation de la culture itinérante en raison de l'augmentation de la productivité de l'élevage et d'une plus grande stabilité des revenus qui en découlera, une amélioration des conditions sanitaires et environnementales par une meilleure gestion des déchets, une réduction des maladies et le contrôle du déplacement des animaux.

## **K. Durabilité**

31. Le projet développera le capital humain, au plan de la connaissance des méthodes de production, des pratiques de gestion et des approches de la vulgarisation, au niveau d'institutions comme le BDVAF et le BPAF. Les structures de gestion du projet sont conçues pour fonctionner au sein des structures institutionnelles existantes des administrations provinciales et nationales de manière à assurer la pérennité des services d'appui au groupe cible après l'achèvement du projet.

## **II. Instruments juridiques et autorité**

32. Un accord de prêt entre la République démocratique populaire lao et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.
33. La République démocratique populaire lao est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

## **III. Recommandation**

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République démocratique populaire lao un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux millions de droits de tirage spéciaux (2 000 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2046 ou avant cette date. Le prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Lennart Båge

## **Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié**

(Négociations conclues le 8 décembre 2006)

### **Problématique hommes-femmes**

1. Le Gouvernement veillera à ce que la problématique hommes-femmes soit dûment prise en considération dans l'exécution du projet, tant en ce qui concerne ses bénéficiaires que le recrutement du personnel. À cet effet, il:
  - a) encouragera la participation de femmes aux programmes de formation villageois de façon qu'environ 50% des participants soient des femmes;
  - b) encouragera la participation de femmes aux fonds renouvelables villageois à hauteur d'au moins 50% de leurs adhérents;
  - c) veillera à ce qu'au moins 90% des éleveurs de volailles villageois soient des femmes.

### **Contribution aux charges récurrentes**

2. Le Gouvernement fournira des moyens humains et financiers appropriés pour contribuer aux charges récurrentes liées aux opérations du projet tant pendant qu'après la période d'exécution.

### **Groupes ethniques**

3. Le Gouvernement veillera à ce que le plan de promotion des groupes ethniques élaboré pour le projet soit appliqué. Il veillera, en particulier à ce que: a) des méthodes participatives soient utilisées pour associer pleinement les groupes ethniques à la prise de décisions; et b) des activités de renforcement des capacités telles que l'alphabétisation et l'apprentissage du calcul soient proposées aux groupes ethniques.

### **Coordination avec les autres activités de développement**

4.
  - a) Le Gouvernement coordonnera efficacement son activité avec celles des autres institutions bilatérales et multilatérales de développement qui opèrent dans la zone du projet et au plan national pour faire en sorte que: i) des politiques uniformes soient adoptées pour le même secteur ou pour la même activité (méthodes de vulgarisation, encouragement du personnel, contribution des bénéficiaires en main-d'œuvre et en matériaux locaux à la construction des installations d'irrigation, des réseaux d'approvisionnement en eau potable et des routes de desserte des villages, et responsabilité de l'exploitation et de l'entretien de ces infrastructures; ii) les activités du projet financées par diverses institutions dans la même province ou le même district soient soigneusement échelonnées afin de ne pas trop solliciter les ressources humaines et financières disponibles; et iii) la politique de réduction de la pauvreté par la participation des bénéficiaires, par la valorisation des ressources humaines et le développement rural ainsi que par la planification et le financement décentralisés du développement se poursuive.
  - b) Le Gouvernement jouera un rôle actif et de premier plan dans la gestion et la coordination des activités que les organismes de développement financent dans la zone du projet, veillera en particulier à superviser et à coordonner la mise en œuvre de ces activités, et prendra rapidement des mesures pour remédier à toute difficulté éventuelle.

### **Appui à la décentralisation**

5. Le Gouvernement fera en sorte que l'appui nécessaire soit apporté, pendant toute la période d'exécution du projet, à toutes les parties pour que la décentralisation s'opère effectivement et qu'elle contribue à répondre aux besoins des ruraux pauvres.

### **Environnement**

6. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement veillera, notamment à ce que: a) les installations à construire, améliorer ou rénover et les équipements à fournir dans le cadre du projet soient conçus, construits, utilisés et entretenus conformément à la législation et à la réglementation internes, à la politique appliquée par l'institution coopérante en matière d'environnement et à l'étude initiale réalisée pour le projet; b) toutes les mesures d'atténuation énoncées dans le plan de surveillance de l'environnement soient mises en œuvre et suivies de manière satisfaisante; et c) il soit rendu compte au FIDA de la mise en œuvre du plan de surveillance de l'environnement dans les rapports trimestriels du projet.

### **Suivi et évaluation de l'impact**

7. Le suivi du projet se fondera sur un ensemble d'indicateurs. Il suivra, globalement, les prescriptions du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI), du *Guide pratique de S&E des projets de développement rural: Pour une gestion orientée vers l'impact*, et des autres documents pertinents du FIDA. Au besoin, les données seront ventilées par sexe. Pour suivre le projet et en évaluer l'impact, le bureau régional inclura, notamment, les éléments suivants:
  - a) un modèle approprié de suivi de l'impact et un logiciel permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet;
  - b) les indicateurs clés de performance et d'impact définis pour les objectifs et résultats du projet; et
  - c) au besoin, de brèves études supplémentaires participatives bien ciblées débouchant sur des recommandations d'action immédiate.

### **Assurance**

8. Le Gouvernement et l'organisme d'exécution assureront les cadres du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique du pays.

### **Causes supplémentaires de suspension**

9. a) Le FIDA peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt au cas où l'un des événements ci-après se produirait:
  - i) à la date d'entrée en vigueur ou après cette date, l'accord de financement conclu avec la BASD et/ou l'accord conclu avec la DDC ne sont pas entrés pleinement en vigueur à la date ou aux dates qui y sont spécifiées, et le Gouvernement ne dispose pas de fonds de substitution acceptables par le FIDA;
  - ii) le droit du Gouvernement d'effectuer des retraits sur le produit du prêt de la BASD, et/ou du don de la BASD, et/ou du don de la DDC a été suspendu, résilié ou annulé, en totalité ou en partie, ou le crédit est devenu exigible et remboursable avant l'échéance convenue; ou il est advenu un événement qui, sur notification ou du fait du temps écoulé, pourrait avoir l'un des résultats susmentionnés;
  - iii) le FIDA a informé le Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses ont été portées à son attention à propos de l'exécution du projet, et le Gouvernement n'a pas mené à ce sujet une enquête complète et rapide; ou, sur la base des conclusions de ladite enquête et de toute autre information dont il dispose, le FIDA, en consultation avec le Gouvernement, détermine que de telles pratiques se sont produites et que le Gouvernement n'a pas adopté en temps voulu les mesures appropriées pour y remédier;



- iv) le FIDA a estimé que les principaux bénéficiaires du projet échoient à des personnes extérieures au groupe cible, cela au détriment des membres de ce groupe;
  - v) en consultation avec le Gouvernement, l'abrogation, l'invalidation, la suspension, l'amendement ou toute autre modification apportée à une loi nationale peut porter atteinte à l'une quelconque des conditions et modalités de l'accord de prêt.
- b) Le FIDA suspendra, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt si le rapport annuel d'audit du projet demandé dans l'accord de prêt n'a pas été dûment établi dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice comptable, précisée dans cet accord.

#### **Conditions préalables aux retraits**

10. Aucun retrait ne pourra être effectué pour des dépenses liées aux fonds renouvelables villageois avant que:
- a) le Ministère de l'agriculture et des forêts n'ait élaboré un guide de mise en œuvre de ces fonds et des critères de sélection des villages et des emprunteurs qui soient acceptables par le FIDA;
  - b) le bureau régional n'ait engagé, aux niveaux des provinces et des districts, les unités de l'Union des femmes lao qui formeront et aideront les membres du fonds renouvelable d'un village participant à tous les aspects de la gestion de tel fonds; et
  - c) les membres des fonds renouvelables villageois n'aient recueilli des dépôts tels que le ratio de l'épargne par rapport aux fonds mis à disposition par le FIDA soit d'au moins 20:80. Ce ratio sera maintenu tout au long de l'exploitation des fonds renouvelables villageois.

#### **Conditions d'entrée en vigueur**

11. Les conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt seront les suivantes:
- a) le Ministère de l'agriculture et des forêts a désigné le directeur du bureau régional comme directeur national du projet;
  - b) le comité de pilotage du projet a été créé et pleinement doté en personnel;
  - c) le bureau régional a été dûment créé;
  - d) le Gouvernement a dûment ouvert le compte spécial et le compte de projet;
  - e) toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de financement de la BASD et de l'accord de la DDC ont été remplies, et un exemplaire signé de ces accords a été remis au FIDA; et la signature et l'exécution desdits accords par le Gouvernement ont été dûment autorisées ou ratifiées par toutes les instances institutionnelles, administratives et gouvernementales compétentes;
  - f) l'accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
  - g) un avis juridique favorable, émis par le Ministère de la justice du Gouvernement et acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA, a été remis par le Gouvernement au FIDA.



## **Key reference documents**

### **AsDB reference documents**

AsDB 2006. Report and Recommendations to the President for a Proposed Loan and Asian Development Fund Grant to the Lao People's Democratic Republic: Northern Region Sustainable Livelihoods through Livestock Development Project. Manila.

AsDB. 2002. Participatory Poverty Assessment (PPA). Lao PDR.

AsDB. 2002. Review of the Livestock Sector of Lao PDR. Manila

AsDB.2004. Technical Assistance to the Lao People's Democratic Republic for Capacity Building for Smallholder Livestock Systems. Manila.

AsDB. 1998. Policy on Indigenous Peoples.

AsDB. 1995. Policy on Involuntary Resettlement

AsDB. 2002. Environment Policy of the Asian Development Bank

AsDB. 1998. Anticorruption Policy.

### **Country reference documents**

Government of Lao PDR. June 2004. National Growth and Poverty Eradication Strategy. Vientiane.

Government of Lao PDR, DLF. 2002. Vision for Livestock Development in Lao PDR to the Year 2020. Vientiane.

### **IFAD reference documents**

Learning Note (LNs HSA 1)

Learning Note on Productive Assets & Technology

Learning Note on Financial Assets & Markets

Learning Note on Rural Finance

Learning Note on Environment and Natural Resources Management

## Logical framework

Design Summary	Performance Targets/Indicators	Data Sources/ Reporting Mechanisms	Assumptions
<b>Impact</b> Sustainable livelihoods of upland farmers from livestock development in five selected provinces	<b>5 years after project completion:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poor households in target districts reduced by at least 12 per cent</li> <li>Household incomes from livestock production increased by 20 per cent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project completion report and project performance audit report</li> <li>National livestock census</li> <li>Annual trade statistics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animal diseases are controllable</li> </ul>
<b>Outcome</b> Enhanced village livestock systems	<b>After project completion:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Increased number of households raising larger livestock: 30–35 per cent (cattle); 40–45 per cent (buffalo)</li> <li>Mortality of livestock declines by 10 per cent</li> <li>Increase in the number of cattle owned by target group households with data disaggregated by gender of the head of the household</li> <li>Percentage of male and female children under 5 years malnourished (weight for age), chronically malnourished (height for age), and wasted (weight for height) compared to the level found at baseline survey</li> <li>Percentage of target group households with improved food security (months per year) with data disaggregated by gender of the head of the household</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>NGPES monitoring surveys and Lao Expenditure and Consumption Survey</li> <li>Project-generated monitoring reports</li> <li>KAP surveys conducted in project BME activities</li> <li>Baseline survey and subsequent impact surveys prior to the midterm review and project completion review</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Smallholders have better access to livestock markets</li> <li>Forage nurseries and demonstration plots are operating commercially</li> </ul>
<b>Outputs:</b> 1. Village livestock systems improved <ul style="list-style-type: none"> <li>On-farm livestock production technologies are improved</li> </ul>	<b>After project completion in 5 selected provinces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Livestock forage technologies are adopted by 30 per cent of smallholders in target villages</li> <li>Larger numbers of poor households adopt better management practices for smallholder poultry and piggery, as well as goat rearing</li> <li>Farmers in 200 villages have adopted trained livestock handling (animal crushes, fences, etc.)</li> <li>75 per cent livestock disease outbreak in the five selected provinces have been properly responded to</li> </ul> Lessons from community-based livestock development training have been adopted by 20 per cent of participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project-generated monitoring reports</li> <li>Various reports generated by PAFOs and DAFEOs</li> <li>Attendance at workshops</li> <li>Project monitoring reports and village recording mechanisms</li> <li>Revolving fund disbursements</li> <li>Village credit and savings groups records</li> <li>Baseline survey and subsequent impact surveys prior to the midterm review and project completion review</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Farmers are fully involved in encountering disease epidemics</li> <li>Meeting, training, and extension services are provided in local language and at village level</li> <li>Appointed community support service contractors have the necessary skills to carry out their duties</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Market efficiency and livestock enterprises are developed</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Livestock-related infrastructure such as water supply for livestock, track/feeder road, have been established by farmers in target villages</li> <li>Livestock entrepreneurs from districts have been trained in improving livestock business</li> <li>Livestock trading farms developed and utilized effectively by traders and farmers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project-generated monitoring reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Community support contracts are negotiated with suitably qualified institutions</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Participatory implementation and extension networks are strengthened</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Staff of PAFOs and DAFEOs have been trained for livestock extension services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project monitoring reports and village recording mechanisms</li> <li>Training records</li> <li>Quarterly progress reports</li> </ul>	<b>Assumptions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Extension workers are appointed in a timely manner</li> <li>50 per cent of the extension workers are women, with skill in local language and culture</li> </ul>
2. Capacity building for community-driven development	<ul style="list-style-type: none"> <li>In about 408 villages, community-based groups (including poor and women) formed and trained to undertake investment and infrastructure development using project funds, i.e. village revolving funds and infrastructure funds provided under output a of the Project</li> <li>Business plans prepared and funds disbursed</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reports generated by service provider organization</li> <li>Project progress reports</li> <li>Village group reports</li> <li>AsDB supervision mission reports</li> </ul>	<b>Assumption</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mass organizations with outreach and individuals with appropriate skills to provide the type of capacity building</li> </ul>
3. Implementation management and support	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project steering committees established, regular meetings</li> <li>Provincial coordination committees established, regular meetings</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Program reports</li> <li>AsDB supervision mission reports</li> </ul>	<b>Assumption</b> Delays in the establishment of the project implementation structure are not foreseen and these are embedded within existing government policies and administration set-up

